



PREFET DE LA HAUTE-CORSE

CORTE, le

Le sous-préfet

à

Membres du comité de pilotage
(destinataires in fine)

Objet : Document d'objectifs du site Natura 2000 « Aliso-Oletta »
(site d'importance communautaire FR9400601)

P.J. : 1 arrêté préfectoral portant approbation du document d'objectifs
1 document d'objectifs

Vous trouverez ci-joints, pour votre complète information :

- l'arrêté préfectoral n° 2010-336-0004 du 2 décembre 2010 portant approbation du document d'objectifs du site d'importance communautaire FR9400601 « Aliso-Oletta »
- le document d'objectifs du site

Je précise que ce dernier document sera mis à disposition du public en mairie d'Oletta, ainsi qu'à la sous-préfecture et à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,

Tony CONSTANT

LISTES DES DESTINATAIRES (membres du comité de pilotage local)

Monsieur le président du conseil exécutif de Corse

Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse

Monsieur le président du président de la communauté de communes du Nebbiu

Monsieur le maire d'Oletta

Monsieur le directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse

Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse

Monsieur le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse

Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage

Madame Danièle D'ANGELIS-CHABELLARD

Monsieur le président du groupe chiroptères

Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse

Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse

Monsieur le président du comité départemental de spéléologie de Haute-Corse

Monsieur le président du conservatoire régional des sites de Corse / AAPNRC



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE

DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT

ARRÊTÉ n° 2010-336-0004 du 2 décembre 2010
portant approbation du document d'objectifs du site d'importance communautaire
FR 9400601 « Aliso-Oletta » (Natura 2000)

LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE,

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L414-1 à L414-7 et R414-1 à R414-24 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2008-43-12 en date du 12 février 2008 portant création et composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR9400601 « Aliso-Oletta » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2010-131-0007 en date du 11 mai 2010 portant délégation de signature à Monsieur Tony CONSTANT, sous-préfet de l'arrondissement de CORTE, chargé de mission pour la mise en œuvre du programme "Natura 2000" dans le département de la Haute-Corse ;
- VU** l'avis du comité de pilotage local et notamment le compte-rendu de sa réunion du 21 octobre 2010 ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Corse,

A R R Ê T É

Article 1er -Le document d'objectifs du site d'importance communautaire FR9400601 « Aliso-Oletta » (commune d'OLETTA), annexé au présent arrêté, est approuvé.

- Article 2** - Le document cité à l'article 1^{er} peut être consulté à la sous-préfecture de CORTE, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse, ainsi qu'en mairie d'OLETTA.
- Article 3** - Pour l'application du document cité à l'article 1^{er}, les titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le site peuvent conclure avec le représentant de l'Etat des contrats Natura 2000.
- Article 4** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa publication.
- Article 5** - Le sous-préfet de CORTE, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et le maire d'OLETTA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Corse.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de l'arrondissement de CORTE,



Tony CONSTANT